

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION DES VINS PAYS D'OC IGP (INTER OC)

Inter Oc a demandé une extension d'un accord portant notamment sur des cotisations financières pour la période allant du 01/01/15 au 31/12/2017.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr
en indiquant en objet du message « INTER OC 2015-2017 »

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle :	INTEROC
Période	2015-2016-2017
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d’actions déclinées à l’article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en euros)
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u> Objet et description de la ou les action(s) : 1/Connaissance des stocks : Recueil et enregistrement des déclarations de stock à la production 2/ Connaissance des récoltes : Recueil et enregistrement des déclarations de récolte , des changements de dénomination, de déclassement 3/Connaissance des mouvements de raisins, moûts, vins : Recueil et enregistrement des contrats d’achat vrac et des DRM	170 000-170 000- 170 000
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l’Union ou les réglementations nationales ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l’union ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : 1/ Elaboration de 3 contrats type interprofessionnel : vins ou moûts en vrac, raisins, contrats triennaux. 2/ process de dématérialisation des contrats, extranet opérateurs	50 000-20 000- 10 000
<u>d) commercialisation :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>e) protection de l’environnement ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Service de Responsabilité Sociétale des Entreprises, référentiel commun de responsabilité sociétale (Accord Afnor – AC X30-032 - Développement Durable et Responsabilité Sociétale : guide d’utilisation de l’ISO 26000 pour la filière vin)	200 000- 200 000- 200 000
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Actions de promotion et communication France et Export :	4 195 000- 4 200 000- 4 300 000

<p>1/Salons professionnels (accompagnement d'entreprises et/ou présence institutionnel) 2/Salons consommateurs 3/Événements Relation Presse 4/Communiqués de presse, portages, newsletters... 5/Voyages de presse 6/Coopérations média (éditorial et mise en avant de sélections de vins) 7/Masterclass - formations 8/Coopérations avec les points de vente (Off Trade) : mise en avant produit, soutien promotionnel, animations... 9/Réseaux sociaux 10/Promotions dans les points de vente On Trade (restaurants,...)</p>	
<p><u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ;</u> Objet et description de la ou les action(s) :</p> <p>Néant</p>	
<p><u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ;</u> Objet et description de la ou les action(s) :</p> <p>Etudes et recherches mutualisées</p>	<p>0-50 000 – 70 000</p>
<p><u>i) études visant à améliorer la qualité des produits ;</u> Objet et description de la ou les action(s) :</p> <p>Etudes et recherches mutualisées</p>	<p>35 000 -35 000 – 35 0000</p>
<p><u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturelles permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ;</u> Objet et description de la ou les action(s) :</p> <p>Etudes et recherches mutualisées</p>	<p>0 - 100 000 – 150 000</p>
<p><u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ;</u> Objet et description de la ou les action(s) :</p> <p>Actions de partenariat initiés par le service RSE</p>	<p>5 000 – 5 000 – 5 000</p>
<p><u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité de produits ;</u> Objet et description de la ou les action(s) :</p> <p>Service Suivi Aval Qualité : 1/ Prélèvements, suivi, et information des</p>	<p>45 000 – 45 000 – 45 000</p>

opérateurs 2/ Site extranet d'informations des opérateurs	
<u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>n) gestion des sous-produits ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés Perception d'une cotisation volontaire obligatoire payée par les producteurs et les metteurs en marché de 0.50 Euro par hectolitre sorti de chais mentionné sur la DRM.	5 800 000 – 5 900 000 – 6 000 000
Signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	